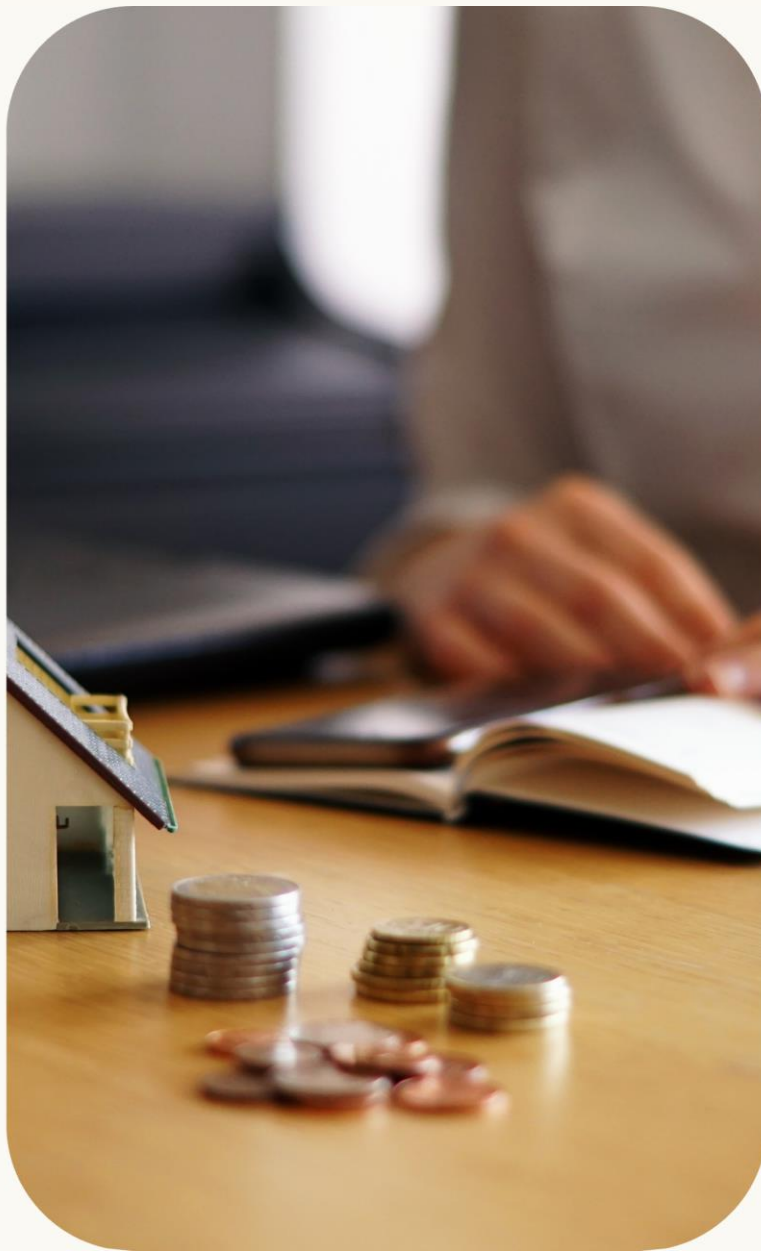


IMPACT DES AIDES À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU PARC RÉSIDENTIEL PRIVÉ EN BRETAGNE

ÉTAT DES LIEUX 2024



PRÉAMBULE

Depuis 2014, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Bretagne confie à la Cellule Économique de Bretagne une étude annuelle visant à réaliser un état des lieux de la rénovation énergétique du parc résidentiel privé en Bretagne. Elle consiste à évaluer l'impact des dispositifs d'aides publiques à la rénovation énergétique du parc résidentiel privé en termes d'économies d'énergie réalisées, de logements aidés et d'activité générée pour le secteur du Bâtiment. Il s'agit en particulier d'estimer le nombre de logements bénéficiant d'une aide financière aux travaux de rénovation énergétique.

Le présent rapport de cette étude annuelle détaille les résultats pour l'année 2024.

Ce document vient compléter la datavisualisation « MonSuiviRénov' », un outil interactif permettant de connaître la dynamique de rénovation énergétique des logements privés en Bretagne à travers de nombreux indicateurs (aides financières, accompagnements, entreprises RGE...) au niveau départemental.

SOMMAIRE

L'étude en résumé	3
L'entretien-rénovation en 2024	4
▪ La Bretagne, région la plus dynamique pour l'activité entretien-rénovation	
Le dispositif MaPrimeRénov'	5
▪ Réorientation du dispositif MaPrimeRénov' en 2024	
▪ Les gestes de rénovation les plus courants	
L'éco-prêt à taux zéro (Éco-PTZ)	7
▪ Une nouvelle hausse des éco-ptz émis en 2024	
▪ Les actions de rénovation énergétique privilégiées	
Les certificats d'économies d'énergie (CEE)	9
▪ Les CEE, pilier du financement de la rénovation énergétique	
Les autres aides de l'ANAH	10
▪ Des dispositifs d'aides variés	
Le cumul des aides	11
▪ Quelles aides peuvent se cumuler ?	
L'impact des aides à la rénovation énergétique du parc résidentiel privé en Bretagne	12
▪ Traduction en termes de logements et de chiffre d'affaires (hors doublons)	
▪ L'évolution du nombre de logements aidés et des montants de travaux générés	

L'ÉTUDE EN RÉSUMÉ

+1,8 %



L'activité entretien-rénovation bien orientée

La Bretagne affiche une dynamique d'activité croissante sur le marché de l'entretien-rénovation de logements (+1,8 % en volume par rapport à 2023), un chiffre moins dynamique qu'entre 2022 et 2023 (+3,5 % en volume). La Bretagne reste tout de même la région la mieux orientée sur ce marché (+0,2 % de croissance au niveau national en 2024 par rapport à 2023).

L'impact des aides

Étant donné qu'un même logement peut cumuler plusieurs aides, il a été estimé le nombre de doublons, c'est-à-dire le nombre de logements bénéficiant de plusieurs dispositifs d'aide. L'objectif est d'obtenir le nombre réel de logements aidés. Au total, 30 547 logements ont reçu au moins une aide pour une rénovation énergétique, allant du simple geste à une rénovation d'ampleur en passant par un prêt à taux zéro, soit une chute de 34 % par rapport à l'année précédente. Cependant, ces aides représentent 612 M€ de travaux, un montant en baisse par rapport à 2023 (-5 %), mais bien moins que pour le nombre de logements, illustrant le renforcement des aides en faveur de rénovations plus ambitieuses permettant un gain d'étiquettes DPE. Une fois traduits en emplois dans le secteur du bâtiment, ces travaux représenteraient environ 4 038 équivalents temps plein en 2024. En termes d'aides versés par l'ANAH, cela représente un total de 307,8 M€ d'aides versés, un chiffre en nette progression (+37 % par rapport à 2023), soit 50,3 % des montants de travaux couverts par les aides.

30 547

logements aidés
(-34 % par rapport à 2023)

612

M€ HT de travaux
(-5 % par rapport à 2023)

307,8

M€ HT d'aides versés
par l'Anah
(+37 % par rapport à 2023)

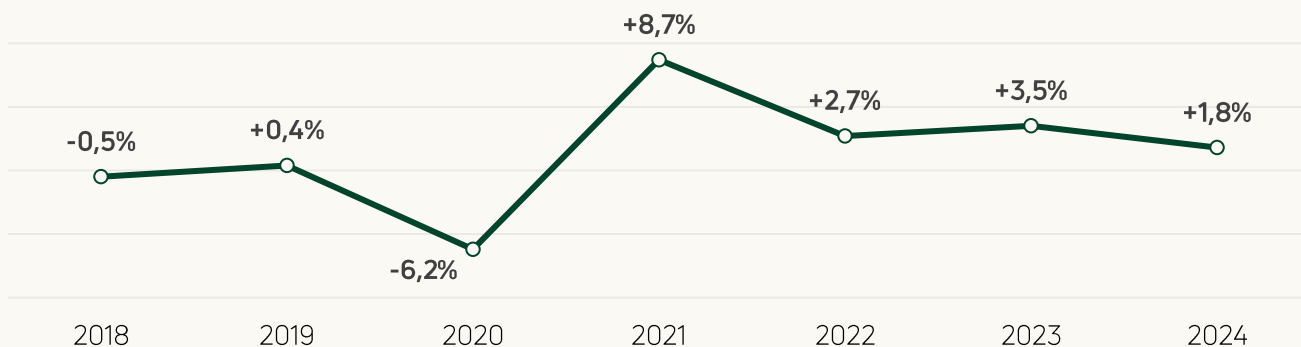
Ne sont pas inclus dans ce montant total d'aides les 137,5 M€ (HT) de prêts à taux zéro accordés, ainsi que le montant de CEE délivrés dans le secteur résidentiel qui n'est pas connu pour la Bretagne.

L'ENTRETIEN-RÉNOVATION EN 2024

LA BRETAGNE, RÉGION LA PLUS DYNAMIQUE POUR L'ACTIVITÉ ENTRETIEN-RÉNOVATION

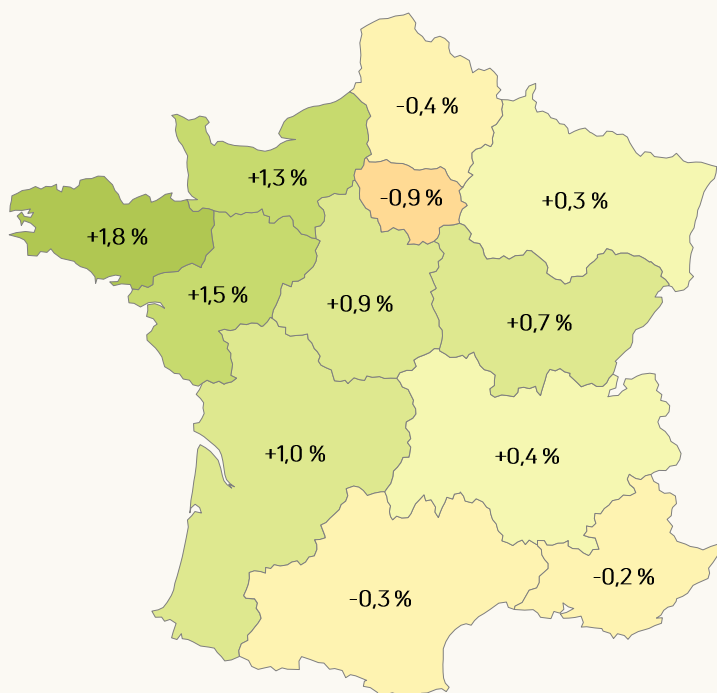
En Bretagne, l'activité sur le marché de l'entretien-rénovation de logements a ralenti en 2024 : après une hausse de 3,5 % entre 2022 et 2023, cette dernière a progressé de +1,8 % entre 2023 et 2024 en Bretagne, contre une quasi-stabilisation au niveau national (+0,2 %).

Évolution de l'activité d'entretien-rénovation de logements
(en volume)



Le rythme de croissance de l'activité a baissé tout au long de l'année 2024, sauf un léger rebond au 3ème trimestre 2024 et l'année se termine avec la plus faible progression annuelle depuis l'après-Covid. Combinées à un contexte de baisse des transactions immobilières et de hausse de l'inflation, les modifications du dispositif MaPrimeRénov' ont pu, en partie, affecter les décisions de travaux de la part des ménages.

Évolution de l'activité d'entretien-rénovation
de logements par région (en volume)



Les évolutions sur l'ensemble des régions demeurent très modérées en 2024 : la Bretagne occupe tout de même la 1ère place devant les régions Pays-de-la-Loire (+1,5 %) et Normandie (+1,3 %). Quatre régions enregistrent même des reculs d'activité : La Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Occitanie, les Hauts-de-France et surtout l'Île-de-France

Sources : Enquête Cellule Économique de Bretagne, Réseau des CERC

LE DISPOSITIF MAPRIMERÉNOV'

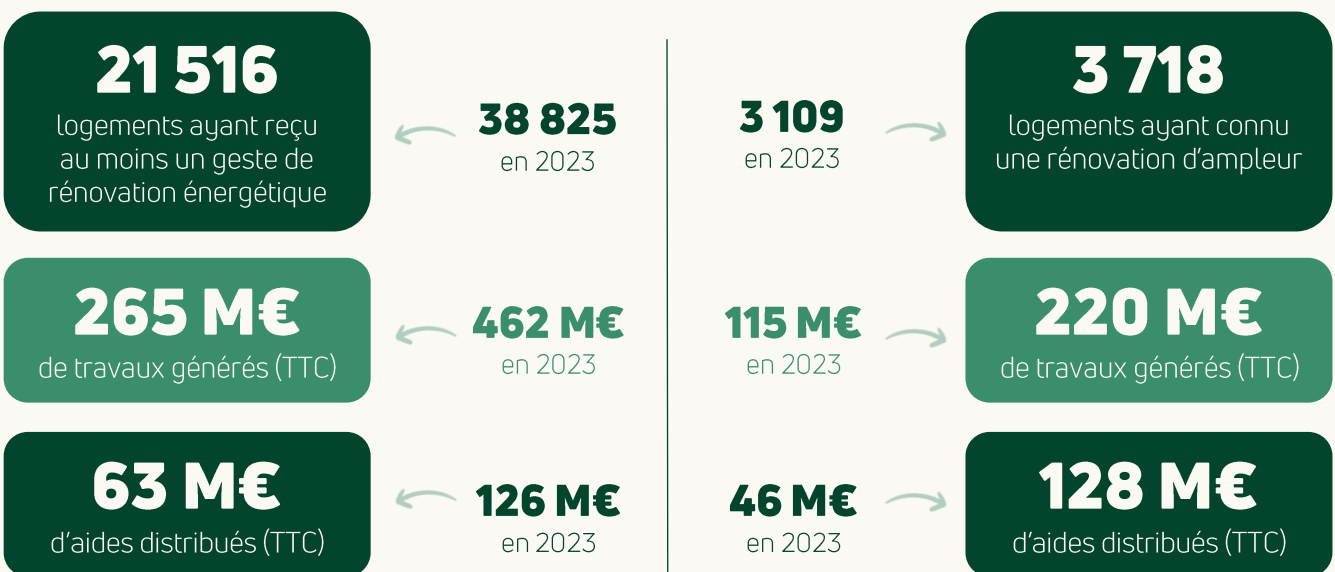
RÉORIENTATION DU DISPOSITIF MAPRIMERÉNOV' EN 2024

En 2024, le dispositif MaPrimeRénov' a fait l'objet de plusieurs évolutions réglementaires. L'État a souhaité privilégier les rénovations d'ampleur, c'est-à-dire des bouquets de travaux permettant un gain énergétique significatif, plutôt que le financement de gestes isolés. Cette réforme s'est traduite par la création de parcours distincts, avec notamment un parcours dédié à la rénovation d'ampleur, accompagné obligatoirement par un « Mon Accompagnateur Rénov' » (MAR), afin de sécuriser les projets et d'en améliorer la performance. Pour les rénovations d'ampleur, le nombre de logements aidés a augmenté de 19,6 % et surtout l'aide moyenne par logement a plus que doublé (+132 %).

Fortement contrainte au 1^{er} janvier 2024, le gouvernement a assoupli les conditions d'éligibilité au parcours par geste à partir de mai 2024. Finalement, en 2024, 21 516 logements ont bénéficié de gestes simples (63 M€ d'aides, soit 2 953 € en moyenne par logement), contre près de 39 000 en 2023, soit une baisse de 45 %. Ces changements importants marquent une accélération vers la transition énergétique des logements, en privilégiant les travaux les plus efficaces tout en maintenant une accessibilité financière pour les ménages.

MOINS DE RÉNOVATIONS PAR GESTE...

...PLUS DE RÉNOVATIONS D'AMPLEUR



2 953 €
AIDE MOYENNE PAR LOGEMENT
POUR LES RÉNOVATIONS PAR GESTE
- 9 % vs 2023



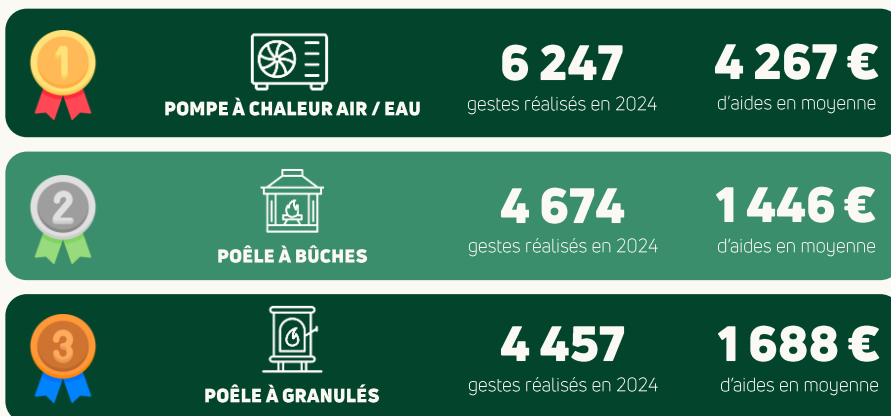
34 335 €
AIDE MOYENNE PAR LOGEMENT
POUR LES RÉNOVATIONS D'AMPLEUR
+ 132 % vs 2023

Méthodologie : Ici, les rénovations d'ampleur correspondent aux logements aidés dans le cadre du dispositif Parcours Accompagné ainsi que les rénovations globales de MaPrime Rénov' par gestes.

LES GESTES DE RÉNOVATION LES PLUS COURANTS

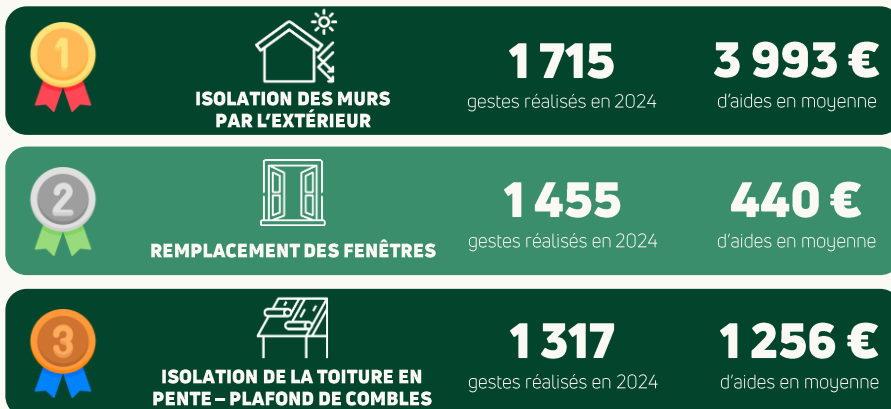
Près de 26 000 gestes ont été réalisés en 2024. Cela représente une diminution de près de la moitié du nombre de gestes réalisés alors que l'on dépassait les 50 000 gestes en 2023. À noter que près de 60 % de ces gestes réalisés concernent l'installation de pompes à chaleur air/eau, de poêles à bûches ou encore de poêles à granulés. Ces trois gestes concernent une pose d'équipement, les gestes d'isolation étant moins nombreux. Point intéressant, si la plupart des gestes de rénovation sont aidés financièrement à hauteur d'environ 20 % du montant des travaux, le remplacement de fenêtres ou portes-fenêtres est lui à 5 % seulement.

TOP 3 DES GESTES DE POSE D'ÉQUIPEMENT RÉALISÉS EN 2024



20 634
gestes réalisés en 2024
- 45 % vs 2023

TOP 3 DES GESTES D'ISOLATION RÉALISÉS EN 2024



5 305
gestes réalisés en 2024
- 57 % vs 2023



Retrouvez les données détaillées sur [la plateforme interactive MonSuiviRenov'](#)
Pour y accéder, envoyez un mail à contact@institut-veia.fr

L'ÉCO-PRÊT A TAUX ZERO (ÉCO-PTZ)

UNE NOUVELLE HAUSSE DES ECO-PTZ ÉMIS EN 2024

L'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) est un prêt sans intérêts destiné à financer des travaux de rénovation énergétique dans les logements anciens. Il permet de couvrir jusqu'à 50 000 € de travaux selon leur nature, sans condition de ressources, à condition que le logement soit une résidence principale construite depuis plus de deux ans. Les travaux doivent améliorer la performance énergétique du logement : isolation, changement de chaudière, installation d'un système de chauffage performant, ou rénovation d'ampleur permettant un gain énergétique important. Le remboursement peut s'étaler jusqu'à 20 ans, et le prêt est accordé par les banques partenaires, sur présentation d'un dossier incluant des devis réalisés par des professionnels RGE.

Sur l'année 2024, sans prendre en compte les travaux d'assainissements non collectif, 9 957 éco-PTZ ont été accordés en Bretagne (9,1 % du nombre de prêts émis au niveau national), soit une hausse de 12,5 % par rapport à 2023, augmentation plus importante que celle observée au niveau national (+ 6,5 %).

En moyenne, 14 613 € sont prêtés, ce qui revient à près de 145 M€ prêtés (TTC). Au total, ces prêts ont permis de générer 186 M€ (TTC) de travaux, un chiffre en hausse de 16 % par rapport à 2023.

Chiffres hors assainissement non collectif



9 957 éco-PTZ accordés
(+12,5 % vs 2023)



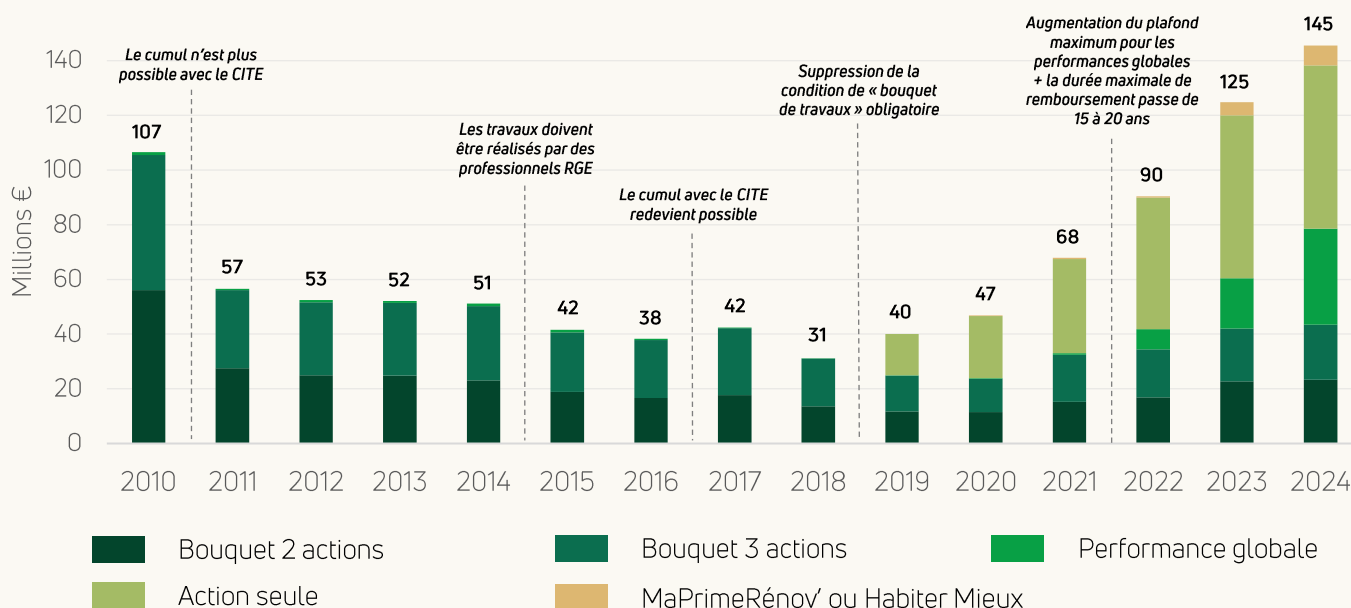
14 613 € prêté en moyenne
(+3,5 % vs 2023)



186 M€ de travaux générés
(+16 % vs 2023)

En 2024, les actions seules représentent 41 % du montant total prêté en Bretagne, devant les travaux permettant d'atteindre une performance énergétique globale minimale, en très forte progression depuis quatre ans (24 % contre moins de 1 % en 2021). Nous retrouvons ensuite les bouquets de travaux comprenant 2 actions (16 %) et les bouquets de 3 actions (14 %).

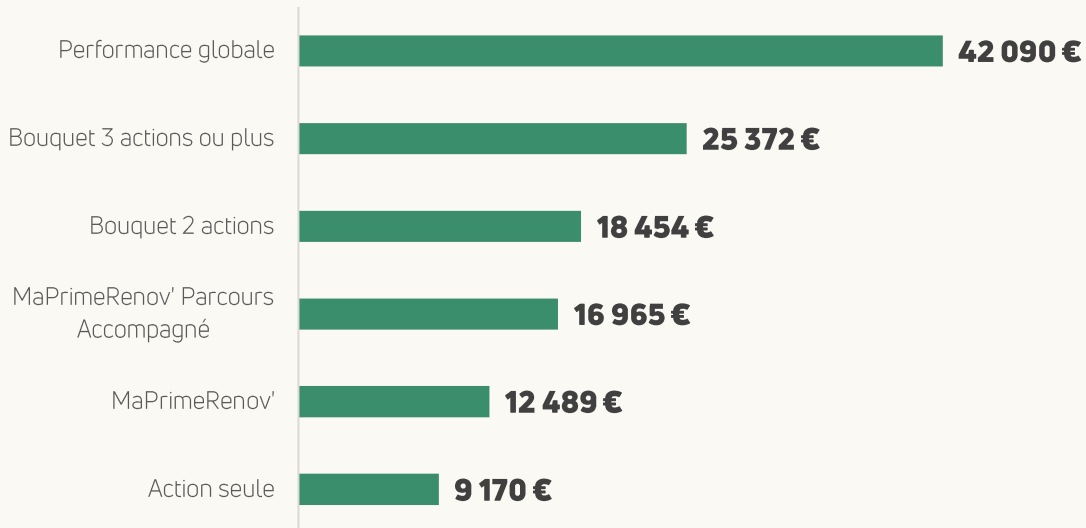
ÉVOLUTION DU MONTANT TOTAL PRÊTÉ DANS LE CADRE DES ÉCO-PTZ EN BRETAGNE (EN M€)



LES ACTIONS DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE PRIVILÉGIÉES

Les montants d'éco-prêts à taux zéro finançant des travaux liés à la performance globale sont en moyenne beaucoup plus importants (plus de 42 000 € en moyenne) que les autres options. Les actions seules font l'objet d'un prêt d'un peu plus de 9 000 € en moyenne.

MONTANT MOYEN PRÊTÉ SELON L'OPTION CHOISIE EN BRETAGNE EN 2024



Près de 43,5 M€ d'éco-prêts à taux zéro sont accordés pour la réalisation de "bouquets de travaux" (comportant 2 ou 3 actions et plus) et près de 60 M€ concernent des actions seules. L'action la plus répandue (actions seules et bouquets d'actions) est l'installation ou le remplacement du système de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire (25,4 % pour les systèmes de chauffage ou d'ECS « classiques » et 27,1 % pour les systèmes de chauffage utilisant une source d'EnR), devant le changement de fenêtres et portes (isolation thermique des parois vitrées et portes, 17,8 %). On trouve ensuite l'isolation thermique des murs (12,8 %) et celle des toitures (10,8 %).

RÉPARTITION DES ACTIONS RÉALISÉES DANS LE CADRE D'UN ÉCO-PTZ

(actions seules et bouquets d'actions)

Système de chauffage utilisant une source d'EnR



27,1 %

Système de chauffage ou d'ECS



25,4 %

Isolation thermique des parois vitrées et portes



17,8 %

Isolation thermique des murs



12,8 %

Isolation thermique des toitures



10,8 %

Système production d'ECS utilisant une source d'EnR



4,0 %

Plancher bas



2,1 %



Retrouvez les données détaillées sur [la plateforme interactive MonSuiviRenov'](#)
Pour y accéder, envoyez un mail à contact@institut-veia.fr

LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

LES CEE, PILIERS DU FINANCEMENT DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Les certificats d'économies d'énergie (CEE) constituent un dispositif dans lequel les fournisseurs d'énergie et de carburant (« les obligés ») sont contraints de financer des économies d'énergie notamment chez les particuliers (« les bénéficiaires »). En pratique, cela prend la forme de primes versées aux ménages pour des travaux améliorant la performance énergétique du logement : isolation, changement de chaudière, pompe à chaleur, ventilation, ou encore rénovations d'ampleur. Le montant des aides varie selon les revenus du foyer, le type de travaux et le niveau d'économies d'énergie généré. Ces primes, parfois appelées « primes énergie », sont versées directement par les fournisseurs ou leurs partenaires, après signature d'un devis avec un artisan RGE et réalisation des travaux dans les règles.

Certaines primes CEE bénéficient de bonifications, appelées « coups de pouce », mises en place par l'État afin d'encourager prioritairement les opérations les plus performantes sur le plan énergétique. Ces bonifications prennent la forme d'aides financières renforcées, notamment pour le remplacement des équipements de chauffage les plus énergivores ou pour les rénovations d'ampleur, avec des montants encadrés et souvent modulés selon les revenus des ménages.

Au printemps 2025, le ministre de l'industrie et de l'énergie, Marc Ferracci, a annoncé une hausse de +27 % des obligations des certificats d'économies d'énergie (CEE) à partir de 2026. Alors que la 5ème période des CEE (2022 – 2025) fixait un objectif national d'économies d'énergie de 825 TWh par an (dont 280 TWh de CEE *précarité énergétique* pour les ménages modestes), la 6ème période (2026-2030) devrait voir ces obligations rehaussées de +27 %, soit un objectif national d'économies d'énergie de 1 050 TWh par an (dont toujours 280 TWh de CEE *précarité énergétique* pour les ménages modestes).

Selon l'Anah, les CEE représenteront ainsi plus de la moitié du financement des rénovations d'ampleur, devant le dispositif MaPrimeRénov'. Dans cette optique, au 1er janvier 2024, de nouvelles dispositions relatives à la rénovation d'ampleur sont entrées en vigueur : deux nouvelles fiches d'opérations standardisées ont été créées « Rénovation d'ampleur d'une maison individuelle » et « Rénovation d'ampleur d'un appartement ». Un Coup de pouce a été créé pour ces 2 fiches : le montant d'aide est multiplié par 2 pour tous les ménages.

Malheureusement, il n'est pas encore possible d'obtenir des données complètes sur les certificats d'économies d'énergie pour la Bretagne pour l'année 2024. Cependant, au niveau national, environ 404 000 opérations ont été délivrées dans le secteur résidentiel, en baisse d'environ -15 % par rapport à 2023 (environ 476 000 opérations). Les opérations concernant les isolations de combles ont nettement diminué, ne constituant plus que le deuxième poste d'opérations (environ 145 000 opérations en 2024 soit environ -37 % sur un an) derrière les installations de pompes à chaleur air/eau ou eau/eau (environ 165 000 opérations en 2024, soit environ +42 % sur un an).

LES AUTRES AIDES DE L'ANAH

DES DISPOSITIFS D'AIDES VARIÉS

L'Agence nationale de l'habitat (Anah) déploie un ensemble renforcé d'aides pour améliorer durablement le parc de logements. Comme évoqué précédemment, elle intervient en priorité sur la rénovation énergétique, grâce à MaPrimeRénov' Parcours Accompagné, par gestes et copropriété. Mais son action s'étend également aux centres anciens, au travers des programmes Action Cœur de Ville (ACV) et Petites Villes de Demain (PVD).

L'agence renforce par ailleurs la lutte contre l'habitat indigne, notamment avec la création de MaPrimeLogement Décent, et soutient la mobilisation du parc locatif privé à vocation sociale. Elle accompagne ainsi les propriétaires bailleurs dans le cadre du plan Logement d'abord et du plan national de lutte contre les logements vacants.

Enfin, l'Anah contribue à l'humanisation des structures d'hébergement et à l'adaptation des logements à la perte d'autonomie, notamment à travers le dispositif MaPrimeAdapt'.



6 085

logements aidés par l'ANAH en 2024

5 304

en 2023

6 736

en 2022

6 283

en 2021

En Bretagne, en 2024, et en dehors du dispositif MaPrimeRénov', 6 085 logements ont été aidés par l'Anah, soit une augmentation significative de 14,7 % par rapport à 2023. À titre de comparaison, le nombre de logements aidés avait diminué de 21,2 % entre 2022 et 2023, après avoir enregistré une augmentation de 7,2 % entre 2021 et 2022.

85 % de ces logements concernaient un propriétaire occupant, 2 % un propriétaire bailleur et 13 % un syndicat de copropriétaires.

Au total, 127,1 M€ de subventions ont été distribuées par l'ANAH, soit une hausse de 114 % par rapport à 2023, en lien avec l'augmentation du budget de l'Anah pour 2024 (environ +50 %).

Le montant moyen d'aide attribué par logement est passé de 10 300 € en 2023 à 20 015 € en 2024, une augmentation particulièrement liée aux propriétaires occupants (+111 %), qui représentent la majorité des bénéficiaires.



127,1 M€

de subventions en 2024

59,3 M€

en 2023

69,3 M€

en 2022

65,1 M€

en 2021

Ces aides ont généré un volume global de travaux éligibles de 188,5 M€ HT (+ 47,2 % par rapport à 2023). Le montant moyen des travaux s'établit à environ 29 350 € HT pour les propriétaires occupants et 24 800 € HT pour les copropriétés, tandis qu'il approche 80 000 € HT pour les propriétaires bailleurs, quoique sur un faible nombre de logements.

À noter que les copropriétés représentent 781 logements aidés pour 9,6 M€ de subventions versées et 19,4 M€ de travaux générés.

LE CUMUL DES AIDES

QUELLES AIDES PEUVENT SE CUMULER ?


Pour une rénovation par geste, le dispositif MaPrimeRénov' peut être accordé plusieurs fois pour des travaux différents dans un même logement, dans la limite de 20 000 € de travaux sur cinq ans. L'aide peut se cumuler avec les CEE, les aides des collectivités locales et celles des caisses de retraite, mais elle ne peut pas être demandée deux fois pour les mêmes travaux.

Pour une rénovation d'ampleur, les logements classés E, F ou G peuvent réaliser les travaux en deux étapes sur cinq ans. Le dispositif MaPrimeRénov' reste cumulable avec les aides locales et les aides des caisses de retraite, mais il ne peut pas être cumulé avec les CEE.

Les éco-PTZ, qui visent à financer le reste à charge pour les ménages, sont cumulables avec les aides financières.

Règles de cumul des différentes aides à la rénovation énergétique des logements privés

	MaPrimeRénov' pour une rénovation par geste	MaPrimeRénov' pour une rénovation d'ampleur	MaPrimeRénov' copropriétés	Aides des collectivités locales	Aides des fournisseurs d'énergie	Éco-prêt à taux zéro
MaPrimeRénov' pour une rénovation par geste	Limite de 20 000 € par logement sur 5 ans	✗	✓ Cumul possible en parties privatives et parties communes	✓ avec un écrêtement de MaPrimeRénov'	✓ avec un écrêtement de MaPrimeRénov'	✓
MaPrimeRénov' pour une rénovation d'ampleur	✗	Rénovation en 2 étapes	✓ Cumul possible en parties privatives et parties communes	✓ avec un écrêtement de MaPrimeRénov'	✗	✓
MaPrimeRénov' copropriétés	✓ Cumul possible en parties privatives et parties communes	✓ Cumul possible en parties privatives et parties communes		✓	✓ sauf en cas de copropriétés en difficulté et copropriétés fragiles	✓
Aides des collectivités locales	✓ avec un écrêtement de MaPrimeRénov'	✓ avec un écrêtement de MaPrimeRénov'	✓		✓	✓
Aides des fournisseurs d'énergie	✓ avec un écrêtement de MaPrimeRénov'	✗	✓ sauf en cas de copropriétés en difficulté et copropriétés fragiles	✓		✓
Éco-prêt à taux zéro	✓	✓	✓	✓	✓	

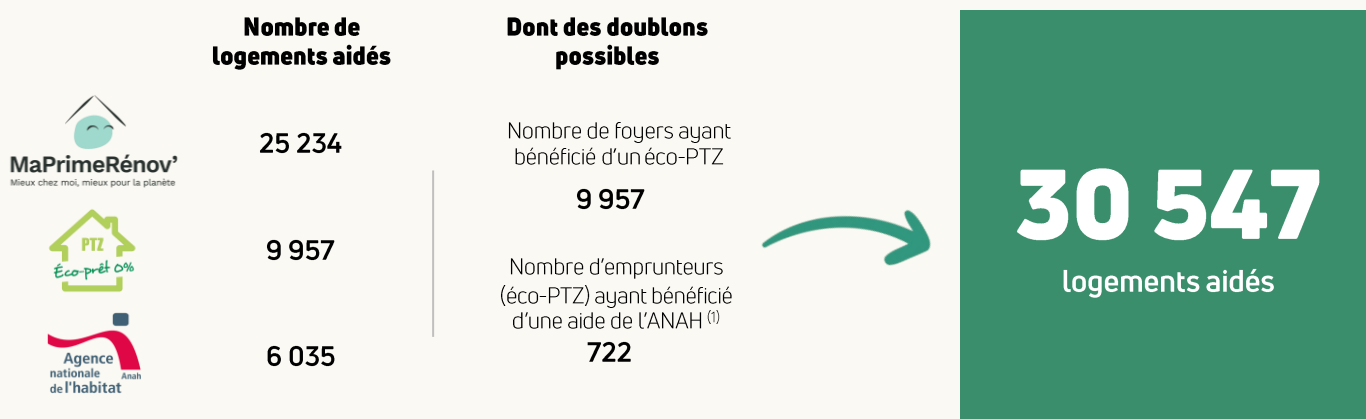
 Pour en savoir plus sur les aides financières à disposition, consultez [le Guide des aides par l'ANAH](#)

L'IMPACT DES AIDES

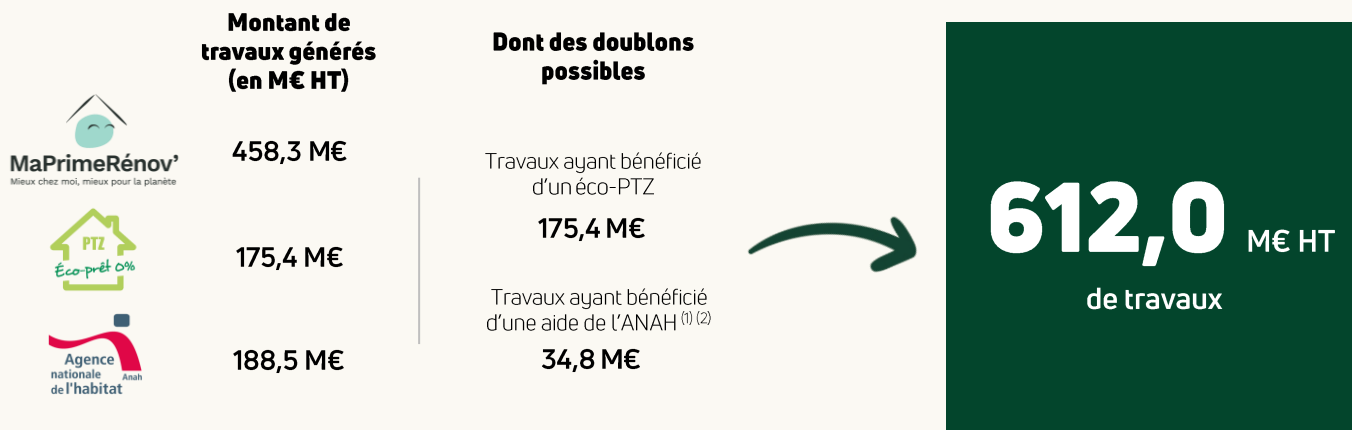
À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU PARC RÉSIDENTIEL PRIVÉ EN BRETAGNE

TRADUCTION EN TERMES DE LOGEMENTS ET DE CHIFFRE D'AFFAIRES (HORS DOUBLONS)

ESTIMATION DU NOMBRE DE LOGEMENTS AIDÉS EN 2024, HORS DOUBLES COMPTES POSSIBLES



ESTIMATION DU MONTANT DE TRAVAUX GÉNÉRÉS EN 2024, HORS DOUBLES COMPTES POSSIBLES



Ces 30 547 logements ont donc généré plus de 612 millions d'euros HT de travaux pour un montant total d'aides versées de :



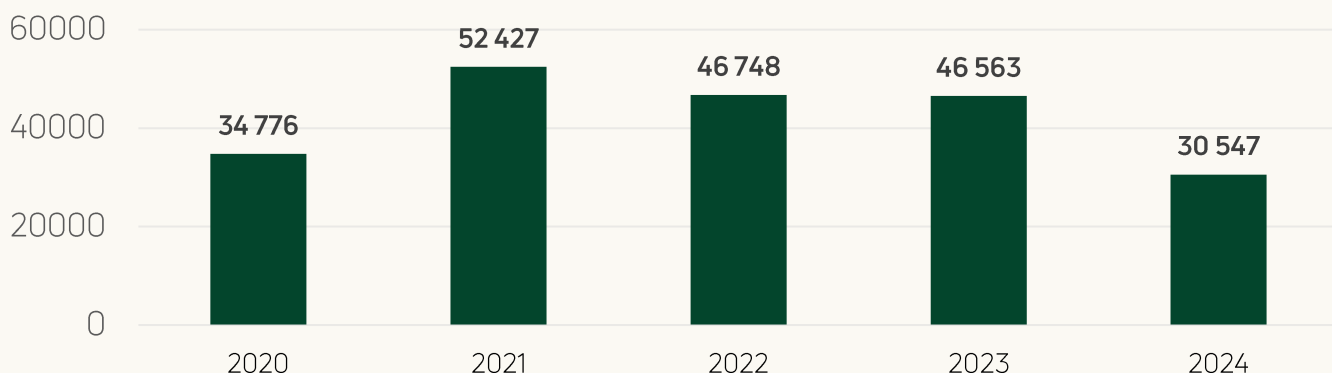
(1) D'après données 2014

(2) D'après le montant moyen des travaux aidés dans le cadre du programme MaPrimeRénov' Parcours Accompagné

L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS AIDÉS ET DES MONTANTS DE TRAVAUX GÉNÉRÉS

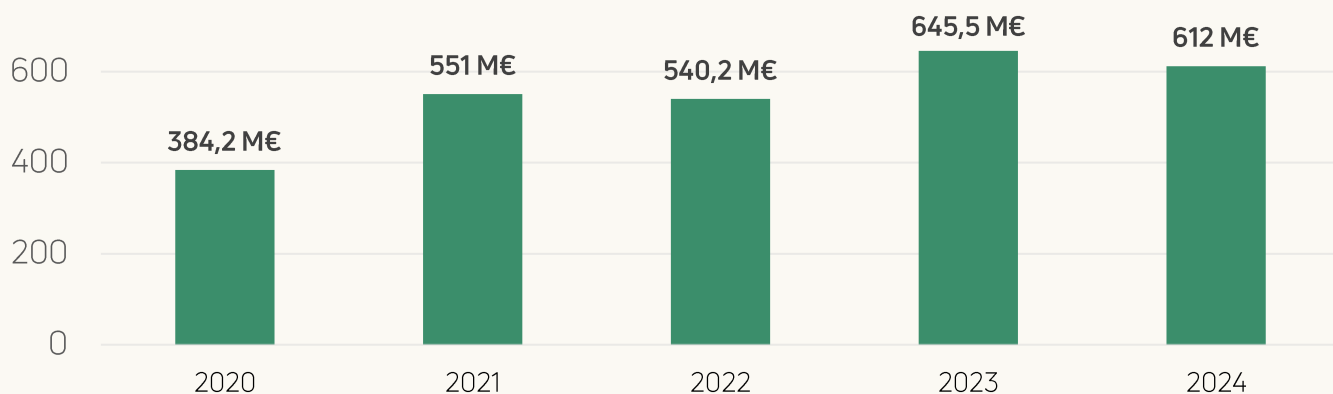
L'année 2024 correspond au niveau le plus bas observé depuis 2020 en matière de logements aidés par les dispositifs de soutien à la rénovation énergétique. Après les 35 000 logements accompagnés en 2020, ce nombre a fortement augmenté en 2021 pour atteindre près de 53 000, un niveau inédit sur la période étudiée. Après ce pic, ce total a diminué en 2022 et s'est stabilisé en 2023, jusqu'à la chute importante observée en 2024 (-34 % par rapport à 2023), expliquée en partie par la volonté des pouvoirs publics de réorienter les aides vers un nombre plus restreint de rénovations, mais plus ambitieuses, permettant des gains énergétiques significatifs.

NOMBRE DE LOGEMENTS AIDÉS DE 2020 à 2024



Cette réorientation se confirme à l'analyse des montants de travaux générés (HT), l'année 2024 affichant un niveau en légère baisse certes (-5 %), mais bien moins que pour le nombre de logements évoqué précédemment. Cette tendance s'observe d'ailleurs depuis 2021 où la baisse des montants de travaux générés est moins marquée que celle du nombre de logements aidés.

MONTANTS DE TRAVAUX GÉNÉRÉS DE 2020 à 2024 (EN M€ HT)



Traduits en emplois Bâtiment, ces 612 M€ de travaux générés représenteraient environ 4 038 équivalents temps plein en 2024.

Aussi, l'ensemble des travaux générés par ces dispositifs représentent 11,5 % du montant total de travaux d'entretien-rénovation réalisés en 2024 sur le marché de la rénovation de logement en Bretagne (environ 5,3 Md€). Il convient toutefois de préciser que ce chiffre d'affaires englobe l'ensemble des travaux de rénovation, y compris ceux ne relevant pas de la rénovation énergétique.

Rapportées aux travaux générés par ces dispositifs, les aides financières allouées par l'Anah (on ne prend pas en compte Éco-PTZ qui est un prêt), d'un montant de 307,8 M€, représentent ainsi 50,3 % du volume total des travaux concernés.

Une étude financée par :



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

et réalisée par :

vëia

**UNE MARQUE DE LA CELLULE
ÉCONOMIQUE DE BRETAGNE**



site internet
institut-veia.fr



LinkedIn
**Cellule Économique
de Bretagne**



7, boulevard Solferino
35000 RENNES



02 99 30 23 51



contact@institut-veia.fr